

Note d'information

n° 242
Décembre 2020

En février 2019, l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais reste difficile. Dans un contexte économique toujours compliqué mais plus favorable qu'en 2018, le taux d'emploi des anciens lycéens recule et se fixe à 20% (- 2 points). Au niveau national il progresse mais à un rythme un peu plus faible que les trois dernières années (+ 0,7 point), soit 51%).

Le taux de chômage des sortants progresse légèrement (+ 1 point, soit 54%) alors que la part des anciens lycéens se déclarant inactifs régresse (9 %, soit - 5 points). Le service civique regroupe 5% des lycéens sortants.

Le diplôme et un niveau d'étude élevé constituent des facteurs favorables à l'insertion professionnelle. Le taux d'emploi à la sortie de la filière « Service » reste supérieur à celui de la filière « Production » (21 % contre 18 %). L'emploi des jeunes est souvent précaire mais le nombre de CDI progresse.

L'insertion professionnelle des lycéens en 2019

Le taux d'emploi des anciens lycéens recule en 2019

En 2019 à La Réunion, la situation du marché du travail s'améliore : selon l'Insee, l'emploi salarié marchand repart à la hausse après une fin d'année 2018 difficile. Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 21% de la population active, en baisse de 3 points par rapport à 2018.

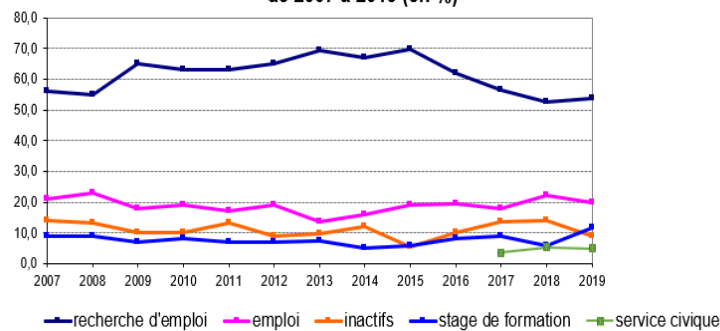
Pour autant, le taux d'emploi des anciens lycéens, sept mois après la fin de leur formation initiale, recule (- 2 points) et s'établit à 20%. Le taux de recherche d'em-

ploi, progresse légèrement (+ 1 point) après trois années consécutives de baisse pour se fixer à 54%. La part des anciens lycéens se déclarant inactifs régresse (- 5 points, soit 9%), alors que le service civique est stable avec 5% des lycéens sortant (*Graphique 1*).

Un diplôme et un niveau d'étude élevé constituent des facteurs favorables à l'insertion professionnelle

Obtenir le diplôme préparé améliore les chances de décrocher un emploi, quel que soit le niveau de formation. Ainsi, 21 % des ex-lycéens ayant obtenu le

graph.1 : situation des jeunes sept mois après leur sortie du lycée de 2007 à 2019 (en %)



Source : Rectorat de la Réunion - enquêtes IVA 2007-2019.

diplôme préparé sont en emploi contre 14 % de ceux n'ayant pas décroché leur diplôme, soit un écart de 7 points pour l'ensemble des ex-lycéens en emploi.

L'avantage apporté par le diplôme est plus important pour les sortants de BAC Professionnel (+ 12 points), que pour les sortants de BTS (+ 8 points). Pour les CAP l'obtention du diplôme semble moins déterminante puisque la part des jeunes en emploi est légèrement plus élevée pour ceux n'ayant pas obtenu le diplôme préparé (Tableau 1).

Diplôme en poche ou pas, avoir suivi une formation de niveau plus élevé offre de meilleures perspectives d'insertion. Ainsi, à La Réunion, les taux d'emploi des anciens lycéens sept mois après leur sortie de formation sont de 44 %, 18 % et 8 % pour les formations de niveau II/ III, IV et V respectivement (graphique 2).

Le taux d'emploi à la sortie de la filière « Services » supérieur à celui de la filière « Production »

En 2019, 56 % des anciens lycéens sont inscrits dans une filière axée sur les services. Globalement, le taux d'emploi à la sortie de cette filière de formation reste supérieur à celui de la filière « Production » (21% contre 18 %).

Cela se vérifie surtout pour les sortants titulaires d'un BTS (45 % contre 41 %). En revanche pour les titulaires d'un bac professionnel ou d'un BEP/CAP, le taux d'emploi des sortants de la filière « Production » est légèrement plus élevé (respectivement 25 % contre 19%, et 9 % contre 7 %) (graphique 3).

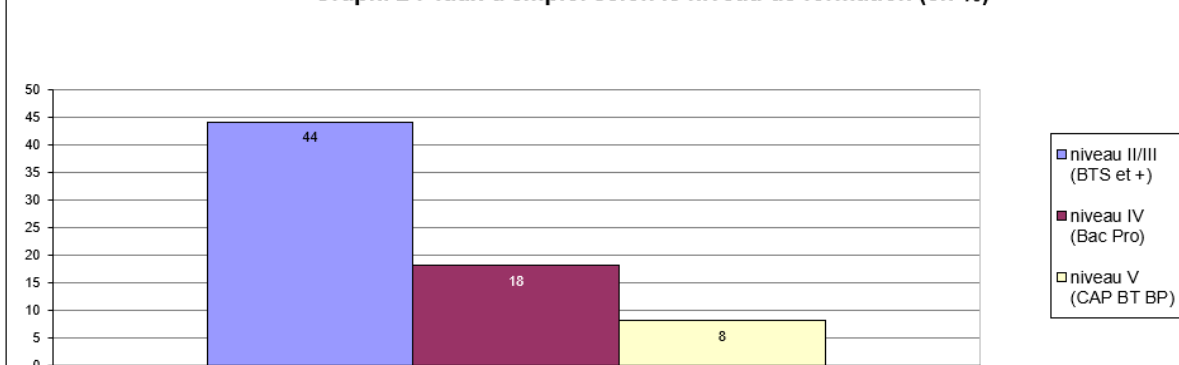
En 2019, le domaine « Communication et information » de la filière « Services » offre le meilleur taux d'emploi (34 %). Pour la filière « Production », il s'agit du domaine de formation « Production ou transformation » (23%) (graphique 4).

Tab. 1 : Situation au 1er février 2019 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu	En emploi	Au chômage	Inactifs	En stage	Service civique	Répartition en structure
BTS	Oui (79%)	44	37	4	6	9	15
	Non (21%)	36	42	6	11	5	4
BAC PRO	Oui (80%)	21	54	8	11	6	37
	Non (20%)	9	56	11	17	7	9
CAP	Oui (79%)	8	64	10	14	4	27
	Non (21%)	9	58	15	14	4	7
Ensemble	Oui (79%)	21	54	8	11	6	79
	Non (21%)	14	54	12	14	6	21
	Ensemble	20	54	9	12	5	100
Rappel au 1er février 2018		22	53	14	6	5	

Source : Rectorat de la Réunion - enquête IVA 2019.

Graph. 2 : Taux d'emploi selon le niveau de formation (en %)



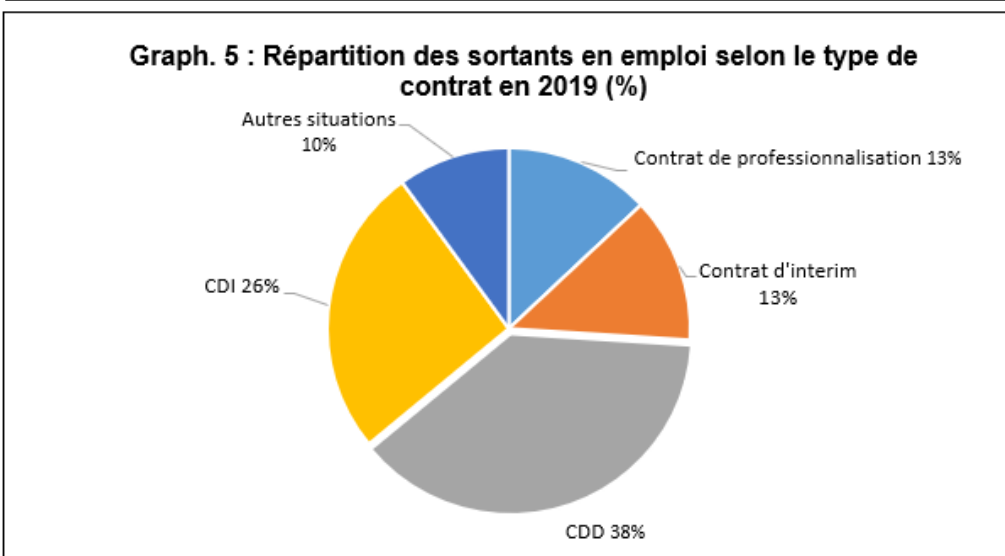
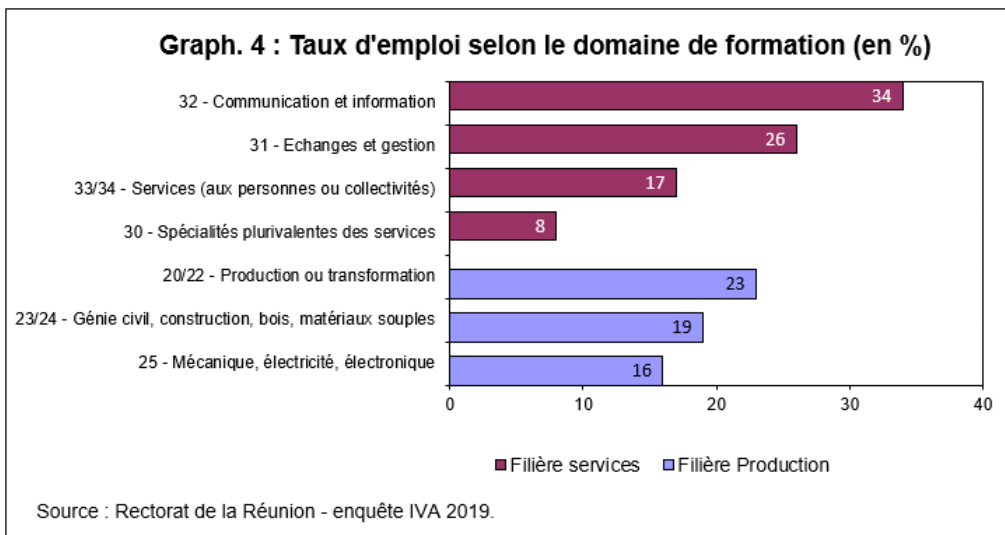
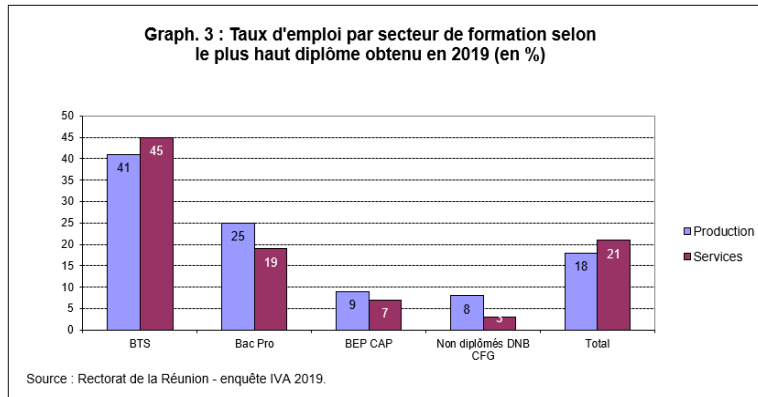
Source : Rectorat de la Réunion - enquête IVA 2019.

Les contrats à durée déterminée (CDD) continuent de reculer mais restent majoritaires

En 2019, 38 % des anciens lycéens en emploi sont en CDD à La Réunion, contre 41% en 2018 et 46% en 2017. Les CDD de plus de 6 mois représentent plus de la moitié de l'ensemble des CDD, cette proportion étant en constante augmentation par rapport aux années précédentes. La part des lycéens en emploi ayant obtenu un contrat à durée indéterminée (CDI) à leur sortie de formation progresse de 9 points

par rapport à 2018 et s'établit à 25 % (graphique 5).

Lorsqu'ils sont en emploi, 30% des anciens lycéens travaillent à temps partiel. Cela concerne plus fréquemment les jeunes femmes (35%) que les jeunes hommes (26%).



L'accès à l'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes titulaires d'un BTS recule sensiblement

En 2019, le taux d'emploi des anciens lycéens se fixe à 20% (- 4 points), soit un point au dessus de celui des anciennes lycéennes. L'insertion des jeunes hommes titulaires d'un BTS recule de 8 points et s'établit à 46%, contre 42% pour les jeunes femmes (- 8 points également). Par ailleurs, les jeunes hommes titulaires d'un bac professionnel s'insèrent également mieux que leurs homologues féminines (24% contre 17%) (tableau 3).

Les détenteurs d'un permis de conduire sont plus souvent en emploi

Vingt-deux points séparent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (32% en emploi) de ceux qui ne l'ont pas (10% en emploi).

Par ailleurs, suivre une formation correspondant à ce qu'ils voulaient faire peut aussi influencer sur les chances des jeunes de s'insérer professionnellement, notamment par l'expression d'une plus grande motivation dans la recherche d'un emploi dans le domaine souhaité. Ainsi 22% des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi, contre 15% de ceux dont l'orientation ne correspondait pas.

Tab. 3 : Situation des filles et des garçons au 1er février 2019 à la Réunion selon le plus haut diplôme obtenu (en %)

HOMMES							
Plus haut diplôme obtenu au lycée	Service civique	En emploi	Stage	Chômage	Inactifs	Ensemble	Structure
BTS et plus	6	46	7	36	5	100	12
Bacs général et technologique	ns	ns	ns	ns	ns	100	3
Bac Pro	5	24	12	49	10	100	40
BEP ou CAP ou BT	5	9	13	63	10	100	35
Non diplômé, DNB, CFG	ns	ns	ns	62	ns	100	10
Ensemble	5	20	12	54	9	100	100

FEMMES							
Plus haut diplôme obtenu au lycée	Service civique	En emploi	Stage	Chômage	Inactifs	Ensemble	Structure
BTS et plus	10	42	6	37	5	100	21
Bacs général et technologique	ns	ns	ns	ns	ns	100	3
Bac Pro	7	17	12	58	6	100	38
BEP ou CAP ou BT	4	8	13	63	12	100	29
Non diplômé, DNB, CFG	ns	ns	ns	59	ns	100	9
Ensemble	7	19	11	54	9	100	100

ns : non significatif.

Source : Rectorat de la Réunion - enquête IVA 2019.

CHAMP ET METHODE

L'enquête IVA interroge chaque année au 1er février les sortants des années terminales des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Education Nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. L'objectif de l'enquête est de connaître la situation professionnelle des anciens lycéens sept mois après la fin de leur formation initiale.

L'enquête IVA réalisée en 2019 concernait les lycéens scolarisés pendant l'année 2017-2018.

Sur les 4 438 anciens élèves ciblés en 2019, 1 945 réponses exploitables ont pu être obtenues, soit un taux de réponse de 43,8 %.

Les non-réponses ont été redressées selon une méthode statistique de stratification et de pondération identique pour toutes les académies. Les données fournies dans cette note sont calculées sur les effectifs pondérés.